

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1082

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 23 par la phrase suivante :

« Par ailleurs, les lycées militaires français passeront sous la tutelle complète du ministère de l'éducation nationale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES entend placer les lycées militaires français sous la tutelle exclusive de l'éducation nationale. De nombreuses dérives ont été relevées, à l'image des informations découlant du rapport d'information des députés Lachaud et Lejeune de mars 2019. Pratiques archaïques discriminantes, risques psycho-sociaux, harcèlement, marginalisations religieuses et racistes, autant d'éléments qui ne sauraient être étouffés. Ainsi nous proposons une mise sous tutelle complète des lycées militaires français par le ministère de l'éducation nationale.